





Appel à projets/concours services innovateurs TÉLÉCENTRES, PASSERELLES DU DÉVELOPPEMENT RURAL AUX CARAÏBES

Annonce et Règlement du concours

www.taiguey.org/cta-contest

- 1. Description générale
- 2. Catégories, sous catégories et prix
- 3. Éligibilité
- 4. Comment participer
- 5. Critères de sélection
- 6. Dates de soumission
- 7. Attribution des prix
- 8. Contact
- 9. Clauses supplémentaires

Nouvelle date limite pour le dépôt de vos propositions fixée au 13 janvier 2011, minuit heure de la Caraïbe.,

1. Description générale

Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale en partenariat avec la Fundación Taïguey, lance un concours sur les applications et services des télécentres caribéens dans le secteur du développement rural et agricole.

a) Objectif

Le concours « **Télécentres**, passerelles du développement rural aux Caraïbes » a pour objectif de promouvoir les services innovants mis en œuvre dans les télécentres communautaires et ruraux de la Caraïbe pour soutenir le développement agricole et rural.

b) Objets du concours

Le terme « **service** » désigne ici toute application, tout processus, contenu ou méthodologie d'intervention et accompagnement, mis en œuvre dans, ou en collaboration

avec un télécentre, pour, soit faciliter l'accès, le partage ou la gestion de l'information, soit pour faciliter la maîtrise des TIC par les acteurs du secteur agricole ou rural (en particulier les organisations paysannes, de femmes, de jeunes, les coopératives, les petites entreprises, les services de vulgarisation agricole ou venant en appui au développement rural, etc.).

Le « **télécentre** » concerné par ce concours se définit comme un espace d'accès public à l'Internet et/ou aux autres Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) offrant des services à but non lucratif au public en particulier aux communautés rurales (les cybercafés commerciaux ne sont donc pas concernés).

2. Catégories, sous catégories et prix

a) Catégories

Le concours est lancé en deux catégories : une catégorie récompensant des services déjà mis en place, dite **catégorie 1** « **Initiatives en fonctionnement** », et une autre dédiée à de petits projets innovants qui recevront de petites subventions pour leur mise en place dite **catégorie 2** « **Projets innovants** ».

• Catégorie 1 « Initiatives en fonctionnement »

Pour cette première catégorie, les services peuvent avoir été réalisés par des télécentres ou par des organisations venant en appui au monde rural, du secteur public ou privé, en collaboration avec un télécentre communautaire ou rural. Ils doivent être exploités dans des points d'accès publics aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Ils devront disposer d'une présence web (page web, blog, etc.) pour leur appréciation par les membres du jury. S'il s'agit d'un produit sur support électronique autre que l'ordinateur, le contenu exploitable devra être mis en ligne pour les besoins de la compétition, intégralement ou partiellement. Les services primés seront ceux qui dénoteront le plus d'un caractère novateur ou ayant les meilleurs impacts.

• Catégorie 2 « Projets innovants »

Dans cette catégorie, les projets de services innovants mis en place dans les télécentres et permettant de soutenir le développement agricole et rural seront récompensés. Ces services peuvent être mis en place en collaboration avec des organisations venant en appui au secteur rural.

Un document de projet détaillé, comportant notamment des informations précises sur le porteur du projet de service innovant, sa justification, ses objectifs spécifiques, sa méthodologie de mise en œuvre, les résultats attendus, le budget précis et réaliste, les perspectives au-delà de la petite subvention accordée par le CTA, les potentiels partenaires envisagés et leurs rôles. Le simple achat d'équipement complémentaire pour les services habituels d'un télécentre n'est pas ici éligible.

Les télécentres lauréats disposeront d'au plus un an pour mettre en œuvre leur service. Ils s'engagent à rendre compte au CTA de l'usage de la petite subvention accordée.

Les lauréats pourront ultérieurement être invités à partager leurs expériences dans le cadre de rencontres à organiser par le CTA ou ses partenaires.

b) Domaines du développement rural ciblés

Les services à présenter sont classés en deux sous-catégories: « services agricoles» et «services non-agricoles ».

Pour les activités et services agricoles vous devrez préciser :

- le sous-secteur : agriculture, pêche, foresterie ou élevage,
- la "Fonction du service" telle que : formation, accompagnement, mise en réseau humain, vulgarisation agricole, marketing, système d'information des marchés, transformation, production, service de conseils, information, système d'information géographique, ou autre,
- le "Type d'outil" : service en ligne, production multimédia, Web ou autre.

Pour les activités et services non-agricoles vous devrez préciser :

- le choix sous-secteur : éducation, santé, culture, gestion des ressources naturelles, gestion du patrimoine, activités industrielles, tourisme, genre, ou autre,
- la "Fonction du service" : formation, accompagnement, mise en réseau humain, sensibilisation, système d'information des marchés, système d'information géographique, information,
- le "Type d'outil" : service en ligne, production multimédia, Web ou autre.
- c) Prix Pour chaque catégorie, 3 prix seront octroyés :
 - Pour la catégorie « Service en fonctionnement », chaque lauréat recevra une récompense financière de 3000 euros. Il est espéré que ce prix encourage la consolidation du service primé.
 - Pour la catégorie « **Projets innovants** », chaque lauréat recevra une récompense d'un montant variant entre **3000 et 5000 euros** déterminés selon la pertinence et le budget du projet de service afin de le mettre en œuvre.

3. Éligibilité

Le concours est ouvert aux télécentres de l'ensemble des Etats caribéens signataires de l'Accord de Cotonou : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago.

Le télécentre peut avoir collaboré ou vouloir collaborer avec une organisation venant en appui au secteur rural pour mettre en place le service.

Les télécentres soumissionnaires ou les organisations qui les ont mis en place doivent être légalement constitués et doivent pouvoir soumettre la preuve de leur existence légale. Pour la catégorie « Projets innovants » les propositions visant uniquement l'achat d'équipements ne sont pas éligibles. Le paiement de salaires récurrents n'est pas non plus éligible.

4. Comment participer

Pour participer, les télécentres présenteront leur service, à travers une fiche disponible en ligne (http://taiguey.org/survey/index.php?sid=33825&newtest=Y&lang=fr) et joindront (avec cet autre formulaire http://www.taiguey.org/cta-contest/uploaded/) une copie d'un document justifiant l'existence légale du télécentre ou de l'institution qui l'a mis en place.

Cette fiche informe notamment sur l'identité et le contact du télécentre et du partenaire le cas échéant, la description détaillée de l'expérience, les modalités de mise en œuvre, les leçons et résultats.

La mention de la catégorie choisie sera précisée. Un document de présentation du télécentre (date de création, lieu, objet) pourra être également transmis en supplément.

Lorsqu'il est disponible sur l'Internet, l'adresse du service sera mentionnée. S'il s'agit d'un produit sur support électronique disponible sur ordinateur (sans accès Web) ou sur CDROM, le contenu exploitable devra être mis en ligne intégralement ou partiellement, afin que le jury puisse mieux l'apprécier.

Dans le cas des projets, le document de projet sera joint au formulaire en ligne. Un appui technique pourra être sollicité si vous avez des problèmes à présenter votre application/service (écrire à l'adresse mentionnée ci-dessous). Le dossier de candidature peut être soumis en français, en anglais ou en espagnol.

Un email de confirmation sera transmis après remplissage du formulaire en ligne. Si vous ne recevez pas ce courrier de confirmation, merci de nous contacter en envoyant un email à <u>caritelecentre-fr@cta.int</u>"

5. Critères de sélection

Les principaux critères suivant lesquels les soumissions seront évaluées sont les suivants :

- pertinence du service pour promouvoir le développement agricole ou rural dans la région cible,
- caractère innovant du service,
- qualité du dossier de candidature.

Pour la catégorie « **Projets innovants** », d'autres critères supplémentaires de sélection seront retenus, tel que:

- clarté du service et de sa méthodologie de mise en œuvre,
- réplicabilité du service (par d'autres acteurs),

- pertinence du budget
- durabilité

6. Dates de soumission

Les dossiers de candidature devront être soumis au plus tard le 13 janvier 2011, minuit heure de la Caraïbe.,

7. Attribution des prix

Un jury international d'experts en développement et des TIC sera constitué pour évaluer de façon indépendante les soumissions aux concours. Les meilleurs services seront promus par le CTA et ses partenaires La cérémonie de remise des prix aura lieu en mars 2011.

8. Contact

Toute autre demande ou précision doit être envoyée à l'adresse suivante : caritelecentre-fr@cta.int

9. Clauses supplémentaires

- a) Les organisateurs se réservent le droit de rejeter tout dossier de candidature qui ne répond pas aux critères du concours et aux conditions du présent texte qui tient lieu de règlement;
- b) La participation au concours implique l'accord donné au CTA de rendre public, si nécessaire, les expériences décrites, ainsi que l'identité et les coordonnées des participants. En outre, elle constitue un accord donné au CTA d'utiliser les expériences décrites dans ses publications et dans le cadre d'activités promotionnelles.
- c) Le CTA ne retournera pas aux participants les dossiers de candidature soumis;
- d) Tout impôt local ou toute taxe locale sur les prix attribués est à la charge exclusive des lauréats ;
- e) Si, pour une raison quelconque, le concours ne peut être organisé comme prévu, le CTA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de l'annuler, le clôturer, le modifier ou le suspendre ;
- f) Les décisions prises par le jury et le CTA sont souveraines et ne peuvent souffrir d'aucune contestation ;
- g) Tous les participants au concours acceptent implicitement les règles présentées dans ce document.

Plus d'informations

Les télécentres dans les pays ACP, en l'occurrence dans les zones rurales, restent confrontés à des problèmes cruciaux qui menacent leur durabilité et les empêchent d'être pleinement mis au service du développement. Ces difficultés sont liées à des aspects technologiques (le faible développement des infrastructures, les problèmes énergétiques, etc.), mais aussi, dans beaucoup de cas, à leur faible appropriation communautaire, à l'offre de services inadéquats, aux coûts de la connectivité, à un déficit en compétences managériales.

L'adéquation des services proposés est reconnue comme l'un des principaux problèmes posés à leur durabilité et leur pertinence. Depuis 2008, le CTA mène différentes actions pour appuyer ces dispositifs en milieu rural, afin qu'ils contribuent à l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales.

Le présent concours permettra de mieux connaître les services des télécentres pour soutenir le développement agricole et rural aux Caraïbes, de promouvoir les expériences innovantes et d'identifier des pistes d'actions pertinentes.

Pour plus d'informations sur les activités du CTA sur les télécentres aux Caraïbes, contactez Ken Lohento, Coordonnateur de Programme TIC pour le développement lohento@cta.int